



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2014

**DELIBERATION N° 2014/ 7/170 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC STATIONNEMENT -
RAPPORT D'ACTIVITE 2013 ETABLI PAR LE DELEGATAIRE**

L'an deux mille quatorze, le mercredi 30 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2014 .

Présents Titulaires : 42

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Isabelle SOULAYRES, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Alain CRIVELLA à Marie-Claude BERLY, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Roger CATUSSE.

Absents Excusés : 1

Mesdames, Messieurs, Jean-Louis IBRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Monsieur Philippe FRANCOIS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confié à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploité en régie dotée de l'autonomie financière.

...« La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1. le rapport, mentionné à l'article L1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;
2. les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L2224-5 ;
3. un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
4. le rapport mentionné à l'article L1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. »...

Le 25 mars 2004, la Communauté de Montauban Trois Rivières a notifié à la société SEREP la convention de délégation de service public de son service de stationnement payant. Ce contrat a été conclu pour une durée de 30 ans à compter du 25 mars 2004. Ce contrat de délégation porte sur :

- la construction et l'exploitation d'un parc souterrain place Halle Ligou,
- l'exploitation de 3 parcs en ouvrage existants : Roosevelt-Cathédrale, Saint-Jean Villenouvelle et Occitan aérien,
- l'exploitation du stationnement de surface : voirie et place Consul Dupuy.

La convention initiale a été modifiée par avenants (3) dont celui de 2010 prolongeant la durée de la délégation jusqu'au 30 avril 2039 et portant extension du périmètre de voirie (206 places supplémentaires).

Le rapport d'activité 2013 retrace l'exécution de ce service public délégué. Les faits marquants sont détaillés ci-dessous.

PARKINGS :

Parc Roosevelt :

Le Chiffre d'Affaires « recettes horaires » progresse de +8% pour atteindre 403 205 € TTC pour 2013. Le ticket moyen est de 2 € 30 pour 1 heure 30 de stationnement consécutif.

Concernant les abonnés, leur nombre reste stable / 2012 (-1 %), mais on constate une légère baisse du CA -2 % soit un CA 2013 de 87,6 K€ HT pour 190 abonnés.

Ce parking est très apprécié par les Montalbanais du fait de sa situation géographique.

Parc Griffoul :

La fréquentation « horaire » reste stable (-1 %) et le CA « horaires » progresse globalement de +5 %, soit un total 2013 de 447 377 € TTC. Le ticket moyen est de 2,40 € pour 1 heure 30 de stationnement consécutif ; il est en hausse de 0,20 € / 2012.

Le nombre d'abonnés est en légère augmentation +3 %/2012 et le CA est de 128,3 K€ HT soit +4 % / 2012.

Parc Saint-Jean :

Le nombre d'abonnés : 44 en 2013 est en baisse de -10 %/2012. Le chiffre d'affaire 2013 est identique soit de 16,4 K€.

Parc Occitan aérien :

Le nombre d'abonnés est en hausse de 3 % par rapport à 2012 ; Le chiffre d'affaires 2013 est de 34,7 K€ HT en baisse de -2 % / 2012.

Il est précisé que les parcs Saint-Jean et Occitan Aérien sont réservés aux abonnés

STATIONNEMENT VOIRIE ET CONSUL DUPUY :

Consul Dupuy :

La fréquentation horaire de ce parc augmente de 9 % avec une augmentation du CA de 9 % / 2012. Le chiffre d'affaires « horaires » est de 122 311 € TTC. Cette augmentation est due au fait que les parcs Roosevelt et Griffoul sont régulièrement saturés. Le ticket moyen est de 1,90 € qui représente 1 heure 30 de stationnement consécutif (iso 2012).

Concernant les abonnés, le CA est en légère augmentation +4 % / 2012 soit 72 K€ HT malgré une baisse du nombre d'abonnés -2 %, dû en particulier à la modification du type d'abonnement.

Voirie :

Le chiffre d'affaire global est de 583 000 € TTC.

Le CA Voirie ainsi que la fréquentation sont en forte baisse par rapport à 2012 -6 %.

Pour la voirie, on note :

- un taux d'occupation de 89 %,
- un taux de paiement de 45 %
- un taux de respect de 49 %

En conclusion :

On observe une hausse de la fréquentation des parcs avec un chiffre d'affaire d'horaire de + 9,30 % par rapport à 2012. Le Chiffre d'affaire abonné est lui aussi en hausse soit + 4,30 % / 2012. Concernant le chiffre d'affaire voirie, il est en forte baisse -10,60 % / 2012, confirmant ainsi la baisse déjà constatée en 2012 -3,60 % / 2011. Le chiffre d'affaire 2013 est de 1 742,1 K€ HT (en 2012 : 1 717,5 K€ HT), les recettes abonnés représentent 23 % et les recettes horaires 48 %.

Il est à noter que les abonnements « résidents » place Capéran ou les boîtiers PIAF ne sont pas plébiscités par les Montalbanais Ils représentent à eux 2 une recette de 1 026 € en 2013. De même, les recettes liées aux neutralisations de places en 2013 sont en baisse -3,1 % pour un montant de 21 786 €.

En 2013, les bornes de sorties des parcs Griffoul, Roosevelt et Consul Dupuy ont été équipées de lecteurs de cartes bancaires permettant ainsi le paiement direct en sortie par CB ou carte GR. Ce système améliore la fluidité dans les parcs et est un gain de temps pour les clients. Le montant des investissements réalisés s'élève à 101 K€.

Au titre de 2013, l'exploitation de cette délégation génère un bénéfice de près de 49 K€ pour un volume d'affaires supérieur à 1.6 M€

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur ce rapport établi par le délégataire conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT :

« Le délégataire produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »...

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juillet 2014,

Je vous propose :

- ↳ De PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2013 concernant la délégation de service public du stationnement présenté par le délégataire « SEREP groupe Q PARK », tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ De PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2013 concernant la délégation de service public du stationnement présenté par le délégataire « SEREP groupe Q PARK », tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **01 AOÛT 2014**

De sa publication le : **01 AOÛT 2014**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES